

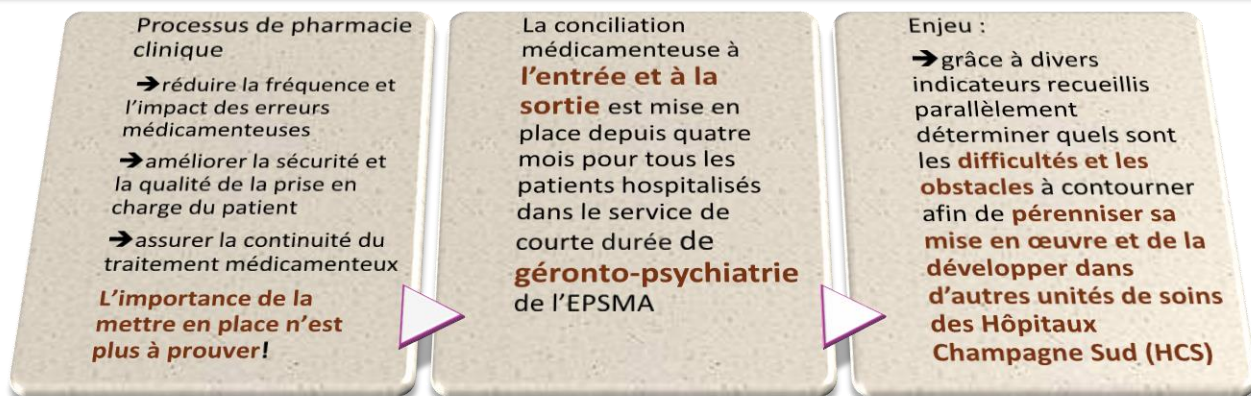
Quatre mois après la mise en place d'une démarche de conciliation médicamenteuse complète dans un service de géronto-psychiatrie : quel est le bilan et quels sont les obstacles qui restent encore à franchir ?

Leblanc A¹, Herblot C¹, Gublin S¹, De Block M², Leguay F¹

¹Pharmacie, Etablissement Public de Santé Mentale de l'Aube

²Direction de l'Information Numérique, Hôpitaux Champagne Sud

LA CONCILIATION MEDICAMENTEUSE A L'EPSMA



LE BILAN

	Conciliation d'entrée	Conciliation de sortie
Nombre	23	11
Temps (minutes)	≈ 45	≈ 20
Sources	≈ 3 (patient, officine, médecin traitant)	/
Divergences non intentionnelles (DNI)	18 (0,86/patient)	10 (0,9/patient)
Fiche de liaison ville-hôpital	/	Remise au patient (pour l'officine et le médecin traitant)

Patient non interrogeable : n'empêche pas de réaliser la conciliation d'entrée!

Neuf patients n'ont pas pu être interrogés mais la conciliation a quand même été réalisée.

→ l'officine fréquentée par le patient se retrouve par :

- appel des pharmacies autour du lieu de résidence du patient
- consultation du tampon de la pharmacie ayant délivré une ancienne ordonnance
- interrogation de l'entourage, etc...

Correction des DNI

→ médicaments **somatiques** = **immédiate** : les médecins somaticiens sont **en permanence sur le site**.

→ médicaments **psychiatriques** = **plus difficile** : les psychiatres **partagent leur temps sur plusieurs sites** et ne sont **pas forcément disponibles** quand la pharmacie les contacte.

Communication de la fiche de liaison par le patient aux professionnels de santé de ville : incertaine, dépend du patient

COMMENT AMELIORER LE PROCESSUS?

La mise en place des entretiens de sortie avec le patient permettra de compléter et sécuriser la démarche.

L'intégration des formulaires de conciliation dans le logiciel de prescription Cariatides® pourra apporter une solution à la difficulté de communication avec les prescripteurs.

De plus, elle permettra de :

- faire diminuer le temps passé sur chaque conciliation
- réaliser une traçabilité informatique dans le dossier du patient.

L'utilisation de l'outil MyGHT®, développé par la Direction de l'Information Numérique des HCS en collaboration avec l'URPS des Pharmaciens, permettra de transmettre les informations de sortie de manière sécurisée aux professionnels de santé de ville.